

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :**

CONSULTATION PUBLIQUE  
RÈGLEMENT DE CITATION DE LA MAISON FÉLIX-GEORGES-FORTIER  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-493

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* ;

QUE la Ville a donné un avis de motion et déposé un projet de règlement le 6 mars 2023, concernant le règlement numéro 2023-493 concernant la citation d'un lieu à titre d'immeuble patrimonial ;

QUE, conformément à l'article 130 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002), le comité consultatif d'urbanisme a été dûment délégué dans les pouvoirs du conseil local du patrimoine ;

QUE chacune des personnes intéressées à la citation du bien patrimonial visé à l'avis de motion pourra faire ses représentations lors de cette séance ;

QU'une séance ordinaire du conseil aura lieu le 13 avril 2023, à 18h00, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, dans la salle du conseil.

Donné à Beauceville, province de Québec, ce 30 mars 2023.

  
Sandra Bernard, greffière

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 30 mars 2023.

Signé le 30 mars 2023, à Beauceville, province de Québec.

  
Sandra Bernard, greffière